

ASSEMBLÉE NATIONALE17 juin 2023

FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU CŒUR DES TERRITOIRES - (N° 1359)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 572

présenté par

M. Lovisolo, Mme Miller, Mme Heydel Grillere, M. Ardouin, Mme Brulebois, M. Didier Paris,
M. Vuibert et M. Sorre

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.